

Impôt sur le revenu—Loi

Ce n'est là qu'une partie des aspects de ce projet de loi qui me préoccupent. Ce n'est pas seulement la nature des mesures de ce bill qui me tracasse; ce qui m'intrigue aussi, et surtout, ce sont les raisons qui ont poussé le gouvernement à écarter certaines mesures. Nous l'avons entendu dire maintes et maintes fois, les mesures budgétaires qui ont été annoncées l'automne dernier ne peuvent être considérées comme un véritable budget du ministre des Finances; il s'agit plutôt d'un budget du ministre de l'Énergie. C'est une politique énergétique et non une politique financière. Il est temps que le gouvernement mette en place certains programmes afin de dévoiler clairement ses intentions aux milieux d'affaires. Les hommes d'affaires doivent les connaître pour pouvoir faire des projets quelques mois et quelques années d'avance et prendre des risques en toute connaissance de cause. Merci, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer? Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Knowles: Sur division.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois, et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Francis.)

Le président: L'article 2 est-il adopté?

M. Andre: Une petite précision, monsieur le président. Avez-vous bien parlé de l'article 2? Ne commençons-nous pas par l'article 1?

● (2020)

Le président: J'ai appelé l'article 2. Je reporte l'article 1 auquel nous reviendrons.

M. Knowles: Monsieur le président, je suppose, d'après ce que vous venez de dire, que vous avez une bonne raison de commencer par l'article 2. Pour ce qui est du Règlement, nous ne commençons par l'article 2 que si l'article 1 est le titre du bill, ce qui n'est pas le cas ici.

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1.

M. Andre: Monsieur le président, j'ai quelques brèves observations à faire pour ouvrir le débat à cette étape-ci. J'ai presque tout dit ce que j'avais à dire du bill C-54 au débat de deuxième lecture. Je voudrais cependant donner au ministre des Finances une idée de l'information que nous demanderons à mesure que nous progresserons dans l'étude du bill, afin qu'il puisse se préparer. Comme d'autres députés et moi-même l'avons fait remarquer à la deuxième lecture, ce bill de l'impôt sur le revenu découle de trois budgets ou, plus précisément, de deux budgets et demi. Le budget du 8 octobre qui contenait très peu d'information nouvelle, était principalement une politique énergétique, et même si c'est le ministre des Finances qui l'a lu à la Chambre, il était en fait l'œuvre du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

La plupart des clauses importantes seront réunies plus tard sous forme d'une loi de la taxe d'accise et d'autres mesures spéciales. Les autres dispositions de la présente mesure découlent du mini-budget d'avril 1980, que le ministre nous a glissé en douce lors d'une déclaration sur des motions et qui était fondé principalement sur le budget présenté, le 11 décembre 1979, par son prédécesseur, le député de Saint-Jean-Ouest.

Dans ce budget, les obligations de développement des petites entreprises auxquelles on avait apporté d'importantes modifications, étaient présentées comme étant une politique du présent gouvernement.

Les obligations de développement des petites entreprises ne s'appliquaient qu'à certains genres de dépenses et, pendant plusieurs mois, on ne savait pas très bien qui pouvait en bénéficier et quelles étaient les institutions financières participantes. Un certain nombre de députés de ce côté-ci voudront sans doute que le gouvernement leur explique pourquoi les obligations de développement des petites entreprises faisaient l'objet de cette restriction. Nous présenterons des suggestions au gouvernement sur le moyen de prolonger les dispositions au delà du 31 mars ou du 1^{er} avril, date d'expiration prévue, dans l'espoir qu'elles servent mieux et davantage aux petites entreprises, engendrant ainsi les emplois dont le Canada a tant besoin.

Plusieurs députés de ce côté-ci demanderont pourquoi la mesure touchant les gains en capital dans le cas des fermes familiales, qui figurait dans le budget du précédent ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest, n'a pas été reprise par le gouvernement actuel. Cette mesure revêtait une importance toute particulière pour les agriculteurs de l'Ouest. Aussi aimerions-nous que le gouvernement nous dise pourquoi il ne l'a pas conservée et comptons-nous essayer de convaincre le gouvernement de l'appliquer.

Lorsque l'article concerné sera débattu, je ferai quelques commentaires sur l'attitude du gouvernement en matière de canadienisation. Dans le budget du précédent ministre des Finances, on prévoyait la création du régime de placement en actions ordinaires canadiennes, un programme très important et tout à fait nouveau qui aurait beaucoup contribué à amener le Canadien moyen, et non pas les citoyens aisés ou les gens bien connus dans le milieu des investisseurs, à acheter des actions canadiennes.

La mise en œuvre, par le gouvernement actuel, des mesures que préconisait le prédécesseur du ministre aurait eu une conséquence très importante, celle d'encourager de plus en plus de Canadiens moyens à investir dans l'industrie canadienne. Je trouve curieux qu'une administration qui prétend vouloir canadieniser l'industrie laisse tomber cette disposition qui aurait davantage contribué à la canadienisation de notre industrie en général, et non pas seulement du secteur du gaz et du pétrole, que toute autre mesure prévue au budget du 28 octobre ou du mini-budget d'avril dernier.

Il est regrettable que le gouvernement, tout en affirmant qu'il poursuit l'objectif de canadienisation, annule ou ne mette pas en œuvre un programme important et innovateur qui aurait permis de réaliser ce but. Est-il donc étonnant que certains s'imaginent que l'objectif du gouvernement n'est pas tant la canadienisation que la nationalisation. C'est effectivement ce que vise le budget du 28 octobre en fournissant à Petro-Canada, grâce à une base spéciale, les moyens d'acheter des sociétés pétrolières. Mais le budget ne renfermait aucune mesure encourageant la participation des Canadiens moyens.

Et pourtant, le prédécesseur du ministre des Finances avait proposé un programme qui n'aurait pas été onéreux pour le contribuable et qui aurait permis à un segment de notre société de bénéficier d'un modeste report d'impôts, avantage qu'il n'avait pas jusque-là. Les riches et tous ceux qui peuvent